

## LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP8 A LA CONVENTION DE BALE: LUNDI 27 NOVEMBRE 2006

La huitième réunion de la Conférence des parties (CdP8) à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et leur élimination a commencé par une plénière d'ouverture et les délégués ont entendu des déclarations liminaires, ont traité les questions d'organisation et ont examiné la mise en application des décisions adoptées par la CdP7. Les délégués ont établi une Grande Commission (GC) pour traiter de questions de fonds, dont celles du plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention d'ici 2010 et du démantèlement des navires. Un groupe de contact a été formé pour examiner le budget.

### OUVERTURE DE LA REUNION

Anna Tibaijuka, directrice exécutive, ONU HABITAT, a souligné qu'en 2007, la moitié de la population humaine mondiale vivra en milieu urbain et que les problèmes tels que ceux du manque d'eau salubre, du manque de logements appropriés et de gestion des déchets seront plus nombreux. Elle a présenté une synthèse des activités menées par ONU HABITAT dans le cadre du soutien du travail de la Convention, notamment: la confrontation du transfert illicite des déchets dangereux à travers l'amélioration de la gouvernance aux échelons local et national et l'amélioration des capacités de mise en application de la législation disponible; mise en place d'activités visant à établir de nouveaux moyens de subsistance pour les habitants des zones urbaines, qui utilisent la gestion durable des déchets; et, l'application de la gestion intégrée des déchets.

Achim Steiner, directeur exécutif du PNUE, a déclaré que la gestion des déchets électroniques est un problème mondial qui ne peut être résolu qu'à travers une action collective et a souligné la nécessité de gérer les déchets et d'éviter l'immersion des déchets. Il a rappelé l'incident survenu en Côte d'Ivoire, qui, a-t-il précisé, est venu rappeler l'incapacité des gouvernements du monde entier de protéger les citoyens et le besoin de mettre en application les conventions internationales. Steiner a indiqué qu'il est temps pour les institutions des Nations Unies de travailler de manière cohérente et intégrée pour résoudre les problèmes et éviter la duplication des efforts.

Sachiko Kuwabara-Yamamoto, Secrétaire exécutive de la Convention de Bâle, a mis l'accent sur les obstacles entravant la mise en application et sur l'absence d'un système de suivi efficace des mouvements transfrontières des déchets dangereux. Déplorant la reconnaissance et le soutien limités dont bénéficie la Convention en tant qu'instrument au service de la protection environnementale, elle a souligné le besoin de rehausser le profil de la Convention et de s'assurer d'une meilleure coordination avec la Convention pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation internationale du travail (OIT).

Mariano Arana, ministre de l'environnement, Uruguay, a parlé au nom du Président de la CdP7, Saul Iruet, et a mis en exergue les accomplissements réalisés depuis la CdP7, notamment, la CdP1 de la Convention de Stockholm et l'accord de compromis atteint dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC). Il a invité les parties à poursuivre

l'amélioration de l'efficacité, à éviter la duplication des efforts en renforçant les programmes de travail des secrétariats des conventions ayant rapport avec les produits chimiques et à renforcer les Centres régionaux et de coordination de la Convention de Bâle (CRCCB).

Mutahi Kagwe, Ministre de l'information et des communications, Kenya, a souhaité aux participants la bienvenue à la première CdP de la Convention de Bâle qui se tient en Afrique. Il a souligné la nécessité de traiter le problème de l'élimination des déchets dangereux à sa source, affirmant que l'Afrique est devenue la destination mondiale des équipements périmés et a applaudi la prévoyance de la Convention pour le traitement de ces questions pressantes.

Accueillant avec satisfaction le thème des déchets électroniques retenu pour la CdP8, Wangari Maathai, Lauréate du Prix Nobel de la paix, en 2004, Kenya, a signalé que les pays africains sont les plus grands importateurs d'équipements électroniques recyclés et périmés et a mis en relief la vulnérabilité des pauvres aux déchets électroniques potentiellement dangereux. Elle a mis en exergue les effets de la décharge de produits toxiques dans la région, déplorant l'absence de prise de conscience des risques environnementaux et sanitaires que posent les déchets dangereux et la vulnérabilité des pauvres à ces risques. Exhortant les délégués à renforcer la Convention, elle a appelé, entre autres: à la création de capacités dans le domaine de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelle des déchets dangereux; à un code de conduite commun dans le domaine de la décharge des produits toxiques; et au transfert du savoir-faire technique et des bonnes pratiques.

La Finlande, au nom de l'Union européenne (UE), a accueilli avec satisfaction la prévision d'un segment de haut niveau sur le problème des déchets électroniques et a promis de coopérer de manière constructive sur les diverses questions posées, notamment celles des synergies, du démantèlement des navires, les considérations financières et les considérations juridiques telles que l'Amendement relatif à l'interdiction.

L'Ouganda, au nom du G-77/CHINE, a souligné que les priorités des pays en développement doivent être prises en compte, car ils sont les plus vulnérables aux effets des déchets dangereux. Elle a appelé à la mise en place de mécanismes juridiques efficaces, tels que la ratification du Protocole de Bâle sur la responsabilité et la réparation pour les dommages découlant des mouvements transfrontières des déchets dangereux, et a souligné la nécessité d'un mécanisme d'intervention d'urgence renforcé.

### QUESTIONS D'ORGANISATION

Les délégués ont élu Kivutha Kibwana, ministre de l'environnement, Kenya, Président de la CdP8. Le Président de la CdP8, Kibwana, a remercié les délégués pour son élection, a exprimé sa solidarité avec la Côte d'Ivoire et a souligné que la CdP8 offre l'occasion de sensibiliser les africains aux questions touchant à la Convention de Bâle. Il a exprimé l'espoir que la réunion serait un jalon pour le traitement des déchets électroniques, et a encouragé l'examen de la question du financement pour s'assurer de la durabilité de la Convention.

Roy Watkinson (Royaume-Uni), Christian Maquieira (Chili) et Yue Ruisheng (Chine) ont été élus vice-présidents et Sokol Klinarov (ex-république yougoslave de Macédoine), rapporteur. Le

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org>, a été rédigé par Karen Alvarenga, Ph.D., Asheline Appleton, Melanie Ashton, Robynne Boyd, Leonie Gordon et Nicole Schabus. Edition numérique: Diego Nogueira. Version française: Mongi Gadhoun. Edition en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service Information de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le gouvernement des Etats-Unis (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le Royaume-Uni (à travers le département du développement international (DFID)), le ministère danois des affaires étrangères, le gouvernement allemand (à travers les ministères de l'environnement (BMU) et de la coopération pour le développement (BMZ)), le ministère néerlandais des affaires étrangères, la commission européenne (DG-ENV), et la direction générale de la protection de la nature, du ministère italien de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Un soutien général a été accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2006, par: le programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'agence suisse de l'environnement, des forêts et des paysages (SAEFL), le gouvernement australien, le ministère fédéral autrichien de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce, SWAN International, le ministère japonais de l'environnement (par le biais de l'Institut des stratégies environnementales globales - IGES) et le ministère japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie (par le biais de l'Institut mondial de recherche sur le progrès industriel et social - GISPRI, qui fournit le ENB en japonais, à cette réunion). La version française est financée par le ministère français des affaires étrangères et l'IEPF/OIF. Le financement de la version espagnole du *Bulletin* a été fourni par le ministère espagnole de l'environnement. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tous renseignements, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service d'Information de l'IIDD par courriel à: <kimo@iisd.org> ou par téléphone au: +1-646-536-7556 ou par voie postale au: 212 East 47th St. #21F, New York, NY 10017, USA. L'équipe du ENB couvrant la COP8 à la Convention de Bâle est joignable par e-mail à <karen@iisd.org>.

président de la CdP8, Kibwana, a invité les participants à faire part de leurs observations à propos de l'ordre du jour provisoire (UNEP/CHW.8/1/Add.1). La CÔTE D'IVOIRE, appuyée par l'UE, l'ETHIOPIE, le NIGERIA, le BENIN, la GAMBIE, le SENEGAL et le MALI, a proposé d'ajouter à l'ordre du jour un point particulier consacré à la décharge de déchets toxiques en Côte d'Ivoire. La SUISSE, appuyée par le NIGERIA, le CHILI, le BOTSWANA, le BURKINA FASO et le JAPON, a proposé l'insertion d'un point distinct consacré aux déchets électroniques. Aucune objection n'ayant été faite à ces deux propositions, le président de la CdP8, Kibwana a déclaré l'ordre du jour provisoire adopté avec ces amendements. Il a également annoncé qu'il mènerait avec le Bureau une consultation sur le processus d'élaboration d'une déclaration sur les déchets électroniques.

Le président de la CdP8, Kibwana, a suggéré, et les délégués ont accepté, d'établir une GC dotée d'une autorité d'établir des groupes de contact, pour traiter toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour, durant les trois premières journées de la réunion. Le vice-président Maquieira a été élu Président de la GC. Les délégués ont également décidé de tenir un segment de haut niveau, les jeudi 30 novembre et vendredi 1<sup>er</sup> décembre, et de se réunir de nouveau en séance plénière, vendredi, pour adopter les décisions et le rapport de la réunion.

### GRANDE COMMISSION

Le président Maquieira a ouvert les délibérations dans la GC et les délégués ont établi un groupe de contact sur les implications juridiques et financières, chargé d'établir le budget et de traiter des questions juridiques et autres.

**MISE EN APPLICATION DES DECISIONS ADOPTEES PAR LA CDP7: Plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle d'ici 2010:** Pierre Portas, secrétaire exécutif adjoint de la Convention de Bâle, a parlé de la problématique des déchets électroniques dans le cadre de la Convention. Soulignant la nécessité pour la Convention, de demeurer pertinente, il a attiré l'attention sur le manque de clarté dans la définition des termes tels que les équipements usagers et les produits en fin de vie. Portas a qualifié l'Initiative du partenariat relative aux téléphones portables, de stratégie réussie, et a mis en exergue le rôle des CRCCB dans la création des capacités et la conscientisation.

Pierre Portas a introduit le projet de décision concernant le Plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle d'ici 2010 (UNEP/CHW.8/12), soulignant la nécessité d'un financement accru pour les CRCCB.

L'UE, la ROUMANIE et la BULGARIE ont souligné le besoin de soutenir la mise en œuvre nationale de la Convention de Bâle, ont fait part de leurs réserves concernant le fait que les contraintes financières empêchent la mise en œuvre du plan stratégique et ont appelé au rattachement du plan stratégique à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et du plan de mise en œuvre de Johannesburg. L'INDE a soumis une proposition d'établir un centre sous-régional pour l'Asie du sud, à Colombo, au Sri Lanka.

La CHINE a appelé à des efforts améliorés dans les aspects techniques et juridiques des mouvements transfrontières des déchets dangereux. CUBA a fait part de son soutien au plan stratégique en tant que source de mobilisation des ressources, pour le traitement du problème des déchets dangereux, signalant qu'il tient également compte de priorités telles que la sécurité chimique au niveau international.

Le JAPON a mis en relief l'effort continu qu'il fournit pour le soutien et la réalisation du plan stratégique.

L'OUGANDA, appuyé par l'AFRIQUE DU SUD, la TANZANIE, le MEXIQUE, le SENEGAL, le BRESIL, le KENYA, le CHILI, la CHINE, le NIGERIA, l'ETHIOPIE et la ZAMBIE, a souligné le rôle vital des CRCCB dans la mise en œuvre de la Convention et a appelé à un soutien financier supplémentaire.

Le KENYA et la ZAMBIE ont mis en relief le travail accompli par le CRCCB de Prétoria, précisant qu'une amélioration de son financement permettrait d'étendre son impact. Le MEXIQUE a suggéré l'insertion d'un libellé appelant au renforcement des partenariats public/privé avec les ONG en vue d'aider les projets en cours. Le BRESIL a proposé d'insérer, outre "les synergies avec d'autres conventions pour soutenir le renforcement des CRCCB" un libellé incluant des questions plus larges.

Appelant à l'amélioration de la capacité des CRCCB à aider les pays en développement à accroître leur aptitude à contrôler les mouvements des déchets dangereux, la CHINE a suggéré l'insertion d'une formulation renforçant ce point. La NORVEGE a souligné le rôle de la CdP dans l'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique et a proposé que celle-ci soit entreprise à la CdP9. Le président Maquieira a reporté la discussion sur ce sujet au mardi 28 novembre.

**Démantèlement des navires:** Le Secrétariat a introduit les rapports concernant le démantèlement des navires (UNEP/CHW.8/7 et UNEP/CHW.8/7/Add.1), et a mis en relief: les conclusions du Groupe de travail conjoint de l'OIT, de l'OMI et de la Convention de Bâle sur la réforme des navires et la gestion écologiquement rationnelle du démantèlement des navires; la question de l'abandon des navires sur terre et dans les ports; et la gestion écologiquement rationnelle du démantèlement des navires.

Au cours des discussions qui ont suivi, les délégués ont appelé à l'établissement d'un groupe de contact et le président de la GC, Maquieira, a suggéré de tenir des consultations informelles modérées par le vice-président de la CdP, Watkinson. L'UE et la NORVEGE ont accueilli avec satisfaction les mesures prises par l'OMI pour la concrétisation d'un instrument international juridiquement contraignant sur le recyclage des navires, indiquant que ce dernier permettrait des contrôles équivalents et conférerait une meilleure applicabilité à la Convention de Bâle, tandis que le Réseau d'action de Bâle (RAB), au nom de la PLATE-FORME DES ONG POUR LE DEMANTELEMENT DES NAVIRES, a fait part de ses craintes qu'il n'en sera rien. Le MEXIQUE a demandé que les négociations prennent en ligne de compte les questions soulevées au sein de l'OIT et de la Convention de Bâle au sujet de la sécurité des travailleurs et des préoccupations environnementales. La CHINE a souligné la nécessité d'une réglementation opérationnelle du coulage des navires en tenant compte des normes environnementales pertinentes.

L'UE a soumis son projet de document de séance consacré à la manière de gérer les navires reconnus comme épaves avant la mise en place d'une réglementation internationale. La PLATE-FORME DES ONG POUR LE DEMANTELEMENT DES NAVIRES a encouragé l'entreprise d'actions à court et à moyen termes et le JAPON a appelé à une adoption précoce et à la mise en application de l'instrument de l'OMI. L'INDE a fait objection à l'idée d'une réglementation internationale du démantèlement des navires, indiquant que ce sujet devrait être traité à l'échelon national et que les navires destinés au démantèlement ne sont pas des déchets et que 99% de leurs matériels peuvent être recyclés.

S'agissant des exigences à observer dans la signalisation des navires abandonnés, le NIGERIA a appelé à un financement pour soutenir les pays en développement dans l'inversement de la tendance à traiter les pays en développement comme des "décharges." L'OMI a présenté un rapport sur son travail d'élaboration d'un projet de convention sur l'élimination des épaves de navires, indiquant que des questions telles que celle de l'application géographique, sont en cours de négociation.

### DANS LES ALLEES

La première CdP de la Convention de Bâle tenue en Afrique s'est ouverte alors que le souvenir de l'incident de la décharge de produits toxiques du navire *Probo Koala*, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, est encore vivace. Plusieurs délégués ont fait part de leurs préoccupations quant à la tâche difficile qui les attend et qui consiste à établir des règles permettant de faire avancer la mise en œuvre de la Convention, d'empêcher la transformation des pays en développement de "décharges" pour les déchets dangereux et de relever les nouveaux défis de la gestion des déchets électroniques. Certains ont estimé que les partenariats potentiels sont un catalyseur pour une avancée rapide, tandis que d'autres ont déclaré craindre que les approches volontaires risquent de mettre en péril l'efficacité de la Convention.

Un autre sujet qui a occupé l'esprit des délégués est le résultat du Groupe de travail sur les POP, qui s'est réuni dimanche 26 novembre et lundi 27 novembre, pour examiner la question des déchets des bas produits de POP. Les attentes potentiellement divergentes des délégués concernant ce sujet ont été illustrées par le fait suivant: certains ont suggéré que le débat est loin d'être finalisé et ont fait part de leur réserves concernant le risque de voir les concentrations acceptables proposées pour les déchets de POP, donner lieu à un commerce de cendres volantes contaminées, tandis que d'autres ont indiqué dans leurs rapport que cette question avait été résolue.